

Calendrier de l'Examen du Permis de Chasser - Année 2018

	Session 1	Session 2	Session 3	Session 4	Session 5	Session 6
<u>1ère Formation</u> : Théorie Manipulation des armes Centre d'examen Baixas Une 1/2 journée	mercredi 13 décembre 2017	mercredi 10 janvier ou jeudi 11 janvier 2018	mercredi 24 janvier ou jeudi 25 janvier	mercredi 7 février ou jeudi 8 février	vendredi 9 février	mercredi 21 mars, jeudi 22 ou vendredi 23 mars
<u>2ème Formation</u> : Parcours pratique Examen blanc Centre d'examen Baixas Une 1/2 journée	mercredi 17 janvier, jeudi 18 ou vendredi 19 janvier 2018	semaine du 29 janvier au 2 février 2018	mardi 13 février, mercredi 14 ou jeudi 15 février	mardi 6 mars, mercredi 7, jeudi 8 ou vendredi 9 mars	mercredi 14 mars ou vendredi 16 mars	entre le mardi 10 avril et le mardi 17 avril
Examen Centre d'examen Baixas Durée : Une heure environ	lundi 22 janvier ou mardi 23 janvier 2018	lundi 5 février ou mardi 6 février 2018	mardi 20 février ou mercredi 21 février	lundi 12 mars ou mardi 13 mars	lundi 19 mars	mercredi 18 avril, jeudi 19 ou vendredi 20 avril
	COMPLET	COMPLET	COMPLET	COMPLET	COMPLET	COMPLET

	Session 7	Session 8	Session 9	Session 10	Session 11	Session 12
<u>1ère Formation</u> : Théorie Manipulation des armes Centre d'examen Baixas Une 1/2 journée	mercredi 2 mai, jeudi 3 ou vendredi 4 mai	mardi 15 mai, mercredi 16 ou jeudi 17 mai	mardi 28 août, mercredi 29 ou jeudi 30 août	jeudi 20 septembre ou vendredi 21 septembre	mardi 25 septembre, mercredi 26 ou jeudi 27 septembre	mercredi 17 octobre, jeudi 18 ou vendredi 19 octobre
<u>2ème Formation</u> : Parcours pratique Examen blanc Centre d'examen Baixas Une 1/2 journée	mardi 22 mai, mercredi 23, jeudi 24 ou vendredi 25 mai	semaine du 18 au 22 juin	semaine du 10 au 14 septembre	semaine du 8 au 12 octobre	semaine du 22 au 26 octobre	semaine du 19 au 23 novembre
Examen Centre d'examen Baixas Durée : Une heure environ	lundi 28 mai, mardi 29 ou mercredi 30 mai	lundi 25 juin, mardi 26 ou mercredi 27 juin	lundi 17 septembre, mardi 18 ou mercredi 19 septembre	lundi 15 octobre ou mardi 16 octobre	lundi 29 octobre, mardi 30 ou mercredi 31 octobre	lundi 26 novembre, mardi 27 ou mercredi 28 novembre

La présence aux deux séances de formation est obligatoire pour passer l'examen.

En cas d'absence aux formations ou à l'examen, des frais de réinscription à une prochaine session vous seront demandés (hors justification retenue comme cas de force majeure).

L'examen du permis de chasser étant un examen d'état, la convocation peut vous servir comme justificatif d'absence (travail, école).

Il est à noter que pour des raisons d'organisation, certaines dates sont susceptibles d'être modifiées.